Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240315-2024_02_08-DE

SURGÈRES la ville

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 13 mars 2024

Nombre de membres
- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.
Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE,, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Daniel TARDET, Madame Nadine GIRARD, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Monsieur Younes BIAR, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO
Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude GRENON
Étaient absents représentés : Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ Madame Élodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT, Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Stéphane AUGÉ qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Arnaud PECQUEUR qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas JOYET Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir à Madame Marie-Joëlle LOZAC'H
Étaient absents et non représentés : Monsieur Alcide BORDE
Étaient également présents : Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, du service Citoyenneté.
Convocation envoyée le : 7 mars 2024 - **Affichage en Mairie le** : 7 mars 2024

2024.02.08 – TARIFICATION DES REPAS RÉALISÉS PAR LA CUISINE CENTRALE JULES FERRY POUR LE SURGÈRES BRASS FESTIVAL.

Madame Catherine DESPREZ, Maire de la Commune, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'organisation du Surgères Brass Festival, qui se déroulera à Surgères du 25 au 27 juillet prochain, la Cuisine Centrale assurera la production et la livraison des repas destinés aux organisateurs / participants à raison de 50 repas par midi, du 22 juillet au 27 juillet 2024. L'accord de la Direction Départementale de Protection des Populations a à ce titre, était obtenu.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'arrêter le prix du repas à 6,80 €.

Ces explications entendues, **Madame le Maire**, Présidente de séance, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- Donne acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- Fixe le prix du repas à 6,80 €,

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240315-2024_02_08-DE

- Autorise Madame le Maire à signer une convention avec l'association pour la préparation, fourniture et livraison des repas,
- Dit qu'un titre de recette sera émis à la fin de la période de stage,
- Autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente décision.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
En Mairie, le 14 mars 2024,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Adjoint,

Nicolas JOYET

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr